Mise en ligne : 14 août 2023.
Dernière modification : 15 août 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

# ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE HUÉ (1902)
# ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ (1924)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1902, p. 89)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 12 mars 1902, rendu sur la proposition du résident supérieur en Annam :

M. Leloup (Gaston), peintre-décorateur, est nommé professeur de dessin et de modelage à l'école professionnelle de Hué.

M. Leloup recevra, à ce titre, un traitement annuel de 4.500 francs, imputable sur le contingent versé au Trésor Royal (chapitre 1er du budget de l'Annam, pour l'exercice 1902).

---

Exposition de Hanoï
(*La Dépêche coloniale*, 6 février 1903, p. 3, col. 1)

LE JURY
PREMIER GROUPE

Bigois, directeur de l'École professionnelle de Hué

---

CHRONIQUE RÉGIONALE
HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1904, p. 2, col. 4)
(*La Dépêche coloniale*, 16 septembre 1904, p. 3)

La direction de l'École professionnelle royale de Hué est confié à M. Chovet, conducteur des Travaux publics.

---

CHRONIQUE RÉGIONALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1904)

M. Leloup, professeur à l'école professionnelle de Hué, est classé dans le cadre du personnel de l'Enseignement du Tonkin, avec le grade de professeur stagiaire. — M. Leloup est placé hors cadres et maintenu à Hué.

---

EXPOSITION DE MARSEILLE
ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1905)

……

L'exposition de l'École professionnelle de Hué est presque achevée : reproduction de tables et de sièges du palais ; pousse-pousse dont la caisse sculptée, laquée et dorée, fait penser aux chaises à porteur de Trianon ou du musée de Cluny.

---

L'« AVENIR » EN ANNAM
Hué
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1906, p. 1)

M. Leloup, professeur de dessin et de modelage à l'École professionnelle de Hué, est chargé, sous la direction du commissaire général de l'Inde-Chine, de l'installation de diverses vues diorammiques à la section indochinoise de l'Exposition coloniale de Marseille.

Pendant son séjour à Marseille et l'accomplissement de sa mission, M. Leloup aura droit, outre sa solde d'Europe, à l'indemnité journalière de 8 francs prévue par l'arrêté du 26 février 1905.

Un passage de pont, aller et retour, de Haïphong à Marseille, est accordé aux deux dessinateurs indigènes qui accompagneront M. Leloup. La solde et les frais d'entretien à Marseille de ces deux indigènes restant à la chargé de ce fonctionnaire.

---

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910, p. 118)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine p. i., conseiller d'État, en date du 4 février 1910 :

M. Chochod, professeur de 4e classe actuellement affecté à l'École professionnelle de Hué, est mis à la disposition de M. le résident supérieur en Annam.

La solde de M. Chochod sera supportée par le budget local de l'Annam.

---

17 janvier 1921.
(*Bulletin administratif de l'Annam*, février 1921, p. 97)

La solde de M. Tassel, premier maître mécanicien de la Marine, directeur de l'École professionnelle de Hué, est portée, à compter du 1er janvier 1921, de huit mille à neuf mille francs avec le supplément colonial afférent à la dite solde.

---

11 septembre 1921
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 septembre 1921, p. 919)

M. Tôn-thât-Sa, professeur de dessin à l'École professionnelle de Huê, est chargé, à titre provisoire, en plus de ses fonctions à la dite école, de huit heures hebdomadaires d'enseignement du dessin au collège Quôc-hoc.

---

8 juin 1924
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er juin 1924, p. 692)

Un passage de retour en France par anticipation est accordé en faveur de son fils Jean âgé de 12 ans, à M. Tassel, directeur de l'École professionnelle de Hué, pour se rendre à Saint-Jean-du-Doigt par Morlaix (Finistère).

Le jeune Jean Tassel prendra passage en 2e classe au compte du Budget local de l'Annam, sur un des paquebots quittant l'Indochine à destination de Marseille à partir-de la date de la signature du présent arrêté.

---

# ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ (1924)

ANNAM
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1924)

L'école professionnelle de Hué sera, en septembre prochain, transférée dans de nouveaux locaux et s'intitulera « École pratique d'Industrie ».

Les conditions du recrutement se trouvent différentes de celles pratiquées jusqu'ici par l'école professionnelle, les élèves doivent être, notamment, pourvus du certificat d'études primaires. Or, étant donné le peu de goût manifesté jusqu'ici pour le travail manuel par les écoliers ayant obtenu ce certificat, il est à prévoir que le recrutement, dans ces conditions, sera difficile. Un essai doit néanmoins être tenté, car il y aurait un intérêt certain à amener aux écoles professionnelles le plus grand nombre possible de ces écoliers pour qui le maniement d'un outil semble constituer une déchéance et qui aiment mieux traîner leur oisiveté dans les villes et les villages que de prendre le marteau, lorsque leur situation de fortune ou leurs capacités ne leur permettent pas de pousser plus loin leurs études. C'est le résultat d'un atavisme qu'il faut combattre et d'une erreur d'éducation qu'il faut redresser peu à peu dans l'intérêt même des jeunes Annamites et pour le plus grand bien de la Colonie.

L'essai de recrutement sera ainsi fait en juin ; si le nombre des candidats était insuffisant, il serait demandé au Gouverneur général de modifier les conditions de recrutement en supprimant l'obligation du certificat d'études primaires tout en donnant des points de majoration aux candidats qui en seraient pourvus.

---

ANNAM

HUÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1925, p. 2, col. 5)

École pratique d'industrie. — Le conseil d'administration et de perfectionnement institué à l'École pratique d'industrie de Huê sera composé de : un délégué du chef d'administration locale, président ; un ingénieur des Travaux publics ; un membre français choisi parmi les notabilités du Commerce ou de l'Industrie de la ville de Huê ; le directeur de l'École, un mandarin de l'administration indigène, un professeur technique et un chef d'atelier, assistant aux séances avec voix consultatives

---

15 mars 1925
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 mars 1925, p. 413)

Est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Abgrall (Louis), ingénieur adjoint de 3e classe du cadre local des Travaux publics de l'Indochine.

M. Abgrall (Louis),pourvu du brevet d'Ingénieur des Écoles Nationales d'Arts et métiers, est nommé professeur technique de 3e classé des Ecoles industrielles de l'Indochine.

M. Abgrall est mis en cette qualité à la disposition du résident supérieur, en Annam.

---

LETTRE DE HUÉ

La grève à l'École pratique d'industrie. — Les protestations des élèves grévistes

(*L'Écho annamite*, 18 mars 1926, p. 1, col. 5-6)

Les grévistes de l'École pratique d'industrie de Hué nous ont adressé la lettre suivante :

À Monsieur le directeur de l'*Écho annamite* à Saïgon.

Monsieur le directeur,

De nombreuses démarchés faites auprès des hautes personnalités de Hué ayant été inutiles, nous venons, en désespoir de cause, nous adresser à vous, Monsieur le directeur, espérant que, grâce à votre journal, nous obtiendrons enfin justice. Nous comptons sur votre grand cœur d'Annamite pour prendre la défense de compatriotes faibles et opprimés.

Nous nous permettons de vous exposer brièvement ce qui nous est arrivé dernièrement :

Nous sommes en butte, depuis des mois, de la part de notre directeur, M. Tassaigne [1], à des mauvais traitements et à des actes de brutalité sans nom. Ne se contentant pas seulement de nous adresser injures et grossièretés, nous, traitant de sale race et employant à notre égard des vocables malsonnants tels que *sauvage, m…*, M. Tassaigne nous fait encore travailler comme des coolies : balayer les classes, la cour de l'école, laver la vaisselle, etc. [2]

Le 3 mars dernier, vers 8 heures du matin, l'un de nos camarades reçut une sévère bastonnade pour n'avoir pas fait une corvée qui devait incomber aux coolies de l'école. Notre camarade se laissa brutaliser sans murmurer. Vers 10 heures, nous envoyâmes au Directeur, un camarade de 3e année et une requête signée de nous tous tendant à obtenir la suppression des corvées. Sans autre forme de procès, le directeur chassa impitoyablement notre délégué, en le traitant de sale Annamite, de sale race et le chargea de nous transmettre ces propos grossiers. À bout de patience, nous primes la résolution de faire la grève en signe de protestation, et après avoir déjeuné, nous nous rendîmes au dortoir pour nous habiller de nos propres vêtements et rendre à l'école nos uniformes.

Avant de quitter l'école, l'un de nous se leva et dit : « Avant de nous en aller, jurons de rester solidaires et unis, et de défendre nos intérêts jusqu'à la mort !» La phrase de notre camarade fut approuvée à l'unanimité. Il sortit alors de sa malle quelques paquets de Mélia et en distribua à chacun de nous une cigarette, en disant : « Souvenez-vous en : cette cigarette symbolise et le serment et le lien qui nous unit. »

Après avoir fumé notre cigarette,

nous sortîmes tranquillement de l'école, suivis immédiatement de M. Tassaigne, qui nous interpella en ces termes : « Attendez un peu », mais nous continuâmes notre chemin sans mot dire et nous nous dirigeâmes vers une colline pour délibérer — Là, notre première occupation fut de penser à notre manger, car la plupart d'entre nous sont originaires des provinces.

Nous pûmes alors réunir la somme de 15 $ 60, tout ce qui nous restait comme argent de poche, et chacun reçut sa part. Cela fait, nous nous mîmes à rédiger une requête au résident supérieur [Pasquier] : voici, dans ses grandes lignes, ce qu'elle contenait :

---

[1] Tassel (et non *Tassaigne*) fut remplacé en juillet suivant par Abgrall.

[2] Même cause même résultat à l'École pratique de Haïphong : les élèves considèrent comme indigne d'eux de nettoyer le réfectoire à titre de punition.

En suivant les cours de l'école d'industrie pratique créé par le gouvernement, nous visons à un triple but : celui de chercher plus tard un métier pour nous permettre de vivre ; celui de rendre meilleur l'avenir de notre pays, et, enfin, celui de payer au gouvernement notre dette de reconnaissance.

Mais, au lieu de nous faire profiter des bienfaits, on ne fait que nous maltraiter et nous faire travailler comme des coolies. De plus, les matières qui nous sont enseignées jusqu'ici ne pourront que nous permettre de devenir de simples chauffeurs.

Les agissements de notre directeur, l'inobservation du programme ne font que trahir notre but et également celui du gouvernement et c'est pour cela que nous nous voyons obligés de quitter l'école pour nous adresser à vous, M. le résident supérieur, et solliciter de votre bienveillance :

1° le déplacement du directeur de l'École,
2° la suppression pure et simple des corvées,
3° le remaniement du programme.

Le lendemain, 4 mars, nous nous rendîmes dans le plus grand calme à l'hôtel du résident supérieur. Après avoir pris connaissance de nos doléances, ce dernier, pour toute explication, ne fit que nous lancer, comme M. Tassaigne, injures et grossièretés et nous ordonna de regagner l'école. Sur ces entrefaites, M. Tassaigne qui, du doigt, montra au résident supérieur quatre d'entre nous, qu'il qualifia de meneurs, lui demanda des sanctions sévères en conséquence, c'est-à-dire de les mettre à la porte.

M. Tassaigne venait de finir à peine sa phrase qu'un camarade prit la parole : « Il est de notre intérêt d'obéir à M. le résident supérieur, mais à la seule condition que nous soyons tous admis, car nous ne pouvons laisser souffrir seuls des camarades victimes de la cause commune. Souvenons-nous de notre serment. Retournez à l'école, si votre conscience ne vous en dit rien ; quant à moi, je m'en vais ».

Et nous tous de le suivre après avoir salué le résident supérieur.

Le soir du même jour, vers 4 heures, le résident supérieur envoya un planton à notre recherche et nous pria de nous rendre à son bureau. Avec une attitude fort différente de celle qu'il avait prise le matin et très douceureux, il nous reçut en ces termes :

Vos revendications sont justes. Je vous promets de déplacer votre directeur dans trois mois ; de faire supprimer toutes les corvées. Quand au remaniement du programme, veuillez attendre l'avis du gouvernement général. Je vous prie donc de rentrer dès ce soir à l'école sans insister davantage ».

Tout en remerciant M. le résident supérieur, nous demandâmes à ce que ses promesses fussent tenues de façon formelle. Ne vous en inquiétez pas, répondit-il. Je ferai afficher dès demain les décisions que j'ai prises en votre faveur. Je vous rembourserai même les frais occasionnés depuis par votre séjour en ville et je vous demande de vous rendre à l'école et de m'y attendre à la porte.

À cinq heures comme il avait été promis, nous fûmes tous introduits par le résident supérieur à l'école.

Nous reprîmes nos classes comme auparavant. Quatre jours se passèrent ainsi sans voir aucune nouvelle décision. Mais chose étrange ! Le 9 mars, ordre nous fut donné de faire des corvées comme par le passé. Nous obéissons, en attendant l'intervention du résident supérieur, à qui nous avions adressé une nouvelle réclamation, en lui rappelant bien entendu, ses promesses.

Pour toute réponse, on envoya le soir à l'école une commission composée de M. Tassaigne, président, des professeurs et de 2 fonctionnaires de la résidence supérieure, membres, pour examiner notre cas.

Un renfort d'une vingtaine de miliciens, baïonnettes au canon, vint se joindre à la commission. Nous fûmes interrogés, gardés à vue par des miliciens, comme si nous étions des criminels. La commission nous demanda si nous voulions continuer nos études ou si nous désirions aller en prison ou à Poulo Condore.

D'un accord commun, nous déclarions que nous voulions quitter l'école quelles que fussent les conséquences qui pourraient en résulter pour nous.

Nous fûmes alors escortés par des miliciens .pour reprendre au dortoir nos effets, et congédiés à la porte brutalement.

Ce n'est pas tout. Neuf de nos camarades qualifiés de meneurs, d'énergumènes, furent expédiés au violon du phu de Thua Thiên, pour être relâchés le lendemain. Nous nous trouvons actuellement dans une situation critique et alarmante — sans asile, sans ressources et loin de nos foyers -. Cependant, nous avons toujours confiance en notre bon droit, en la justice de notre cause.

Mais, hélas ! en cette capitale, la justice existe-t-elle pour des écoliers sans défense ?

En conséquence, nous mettons tous nos espoirs en vous, qui avez accepté la mission noble entre toutes, de défendre les faibles et les opprimés.

Suivent les signatures des élèves de l'École d'industrie pratique de Huê.

---

ANNAM

HUÉ

Mariage Pierrot-Henriette Lafitte

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1926, p. 1)

Le cortège comprenait : M. Abgrall, professeur à l'École pratique industrielle, beau-père des jeunes mariés … Aude, professeur à l'École pratique d'industrie

---

ANNAM

HUÉ

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er juillet 1926, p. 692)

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1926, p. 5, col. 5)

Enseignement. — M. Abgrall Louis, professeur technique de 2e classe de l'Enseignement professionnel en Indochine, en service en Annam, est chargé de la direction de l'École pratique d'industrie de Hué, en remplacement de M. Tassel.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1926, p. 6)

Vol. — Le nommé Buu-v-Quit a été arrêté au moment où il venait de dérober une jardinière en cuivre rouge à l'École pratique d'industrie.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1927, p. 2, col. 4)

Départ. — Par le *Sphinx* nous quittent M. et madame Abgrall, accompagnés de M. Pierrot, directeur de l'École pratique d'industrie, de Hué. parfait homme du monde en même temps que sportif passionné M. Abgrall laisse dans l'équipe de football Hué-Sports une place pour laquelle nous ne trouverons pas facilement un joueur de sa classe. Ainsi, à peine au début de son existence, Hué-Sports se voit déjà amputé de deux de ses meilleurs joueurs, messieurs Evanno et Abgrall. Toutefois, dans la personne de M. Antoine, professeur nouvellement affecté à Hué, nous trouverons un avant que d'aucuns disent de grande classe. Aussi sans être trop optimistes, nous pouvons dire que « Hué-Sport » comptera encore de beaux jours malgré les pertes subies, passagères il est vrai, car si nous présentons aux camarades Abgrall et Evanno ainsi qu'à leur famille nos meilleurs vœux de bon séjour en France, c'est avec l'espoir qu'ils nous reviendront le plus tôt possible. Qu'ils sachent qu'en leur absence, nous nous efforcerons de conserver intact l'honneur de « Hué sports ».

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1927, p. 2, col. 4)

Travaux publics. — M. Parent Pierre, adjoint technique de 1re classe de Travaux Publics de l'Indochine, est mis hors cadre pour servir en qualité de détaché à l'École pratique d'industrie à Hué Il est mis en cette qualité à la disposition du Résident supérieur en Annam.

---

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN ANNAM

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1929, p. 6)

Le pays d'Annam est essentiellement agricole et, de ce fait, devrait être un des plus riches de l'Union, mais il n'en est rien et, d'une manière générale il est, au contraire, assez pauvre. Pourtant, sa prospérité pourrait venir de son sol fertile où presque tous les genres de culture, peuvent être tentés avec succès, aussi bien la culture de la zone tempérée que celle des tropiques.

Mais comme les Français ne sont pas migrateurs, nous devons entreprendre d'instruire les indigènes au mieux de leurs interêts, surtout maintenant qu'ils peuvent avoir recours aux caisses de crédit agricole établies dans les provinces.

Il nous faut donc les aider par tous les moyens, et, un des principaux, et non des moins utiles, est l'artisanat. Car il n'est pas douteux que l'agriculture ne saurait prospérer sans artisans pour ses travaux pratiques tels que ceux : du charron, du maréchal-ferrant, de l'ébéniste, du menuisier, du serrurier et du... conducteur d'auto.

Il faut également reconnaître que l'agriculture en Annam aurait besoin aussi d'électriciens, de soudeurs en soudure autogène, de mécaniciens et de... garagiste.

Jamais on n'obtiendra une prospérité économique, comme il conviendrait de l'avoir en ce pays, si les ruraux, n'ont à leur libre disposition le nombre d'artisans nécessaire dans leurs villages pour y maintenir, par leur présence, le progrès agricole, condition du

progrès social : cependant, nous devons reconnaitre que l'activité industrielle est en légère augmentation.

Nous avons visité, ces jours-ci, l'École pratique d'industrie de Hué : elle nous a paru dirigée par un homme aimant sa fonction, et très scrupuleux dans l'action, au point que pour chacune des pièces qu'il donne à faire, il met à la disposition de l'élève, un dessin avec instruction écrite, pour son exécution. Aussi, cet établissement qui n'avait à son arrivée, il y a trois ans, que quatre vingts élèves, en possède, aujourd'hui cent trente cinq. C'est la un résultat particulièrement intéressant à constater[3].

L'enseignement y est réparti en quatre ateliers : l'ajustage, la forge, la chaudronnerie et la menuiserie où chaque élève passe deux mois et demi.

Ainsi, dès la première année, ils ont des notions très élémentaires, il est vrai, mais cette connaissance, qui s'étend un peu sur tout, est suffisante pour leur permettre plus tard, de confectionner l'outil simple de première nécessité. Car ils sauront le forger, l'ajuster et lui donner la dureté nécessaire par la trempe ; ils seront capables aussi de river, de souder et de tracer un organe simple, puisqu'il l'auront appris pendant leur stage à la chaudronnerie. Ils auront l'habileté suffisante pour confectionner un manche d'outil, dresser et assembler un panneau ; enfin, comme on peut s'en rendre compte, ils ne seront pas embarrassés.

Et si, plus tard, ils parviennent à être contremaitre ou chef d'équipe, ces notions leur seront d'une grande utilité parce qu'ils seront capables de se rendre compte par eux-mêmes, du travail qu'ils auront confier aux ouvriers sous leurs ordres. Il n'est donc pas douteux qu'une opération de métier ainsi précisée doit gagner en qualité et en rapidité.

Comme on le voit, cette première année d'atelier, permet d'orienter les élèves vers une spécialité d'après les aptitudes et les goûts de chacun, et c'est dans l'atelier où leurs aptitudes se sont particulièrement révélées qu'ils travailleront, dorénavant, pendant toute leur deuxième année.

En troisième période, les élèves sont classés en tenant compte scrupuleusement de leurs dispositions particulières qu'on a pu observer pendant le cours du deuxième stage. C'est ainsi que ceux dont les dispositions se sont maintenues pour les spécialités d'atelier comme : ajusteur, ajusteur-fraiseur, tourneur, forgeron, chaudronnier, fondeur, menuisier, modeleur termineront leur apprentissage de prédilection, qui avait pour cette raison, préalablement été poussé à un point relativement avancé pendant la deuxième année.

Pour les mécaniciens de moteurs à explosion, ils contiennent les exercices d'ajustage aux heures réservées aux travaux d'atelier pendant les quatre premiers jours de chaque semaine. Les vendredis et les samedis sont entièrement consacrés aux travaux pratiques, tant à un atelier de réparations, qui a été adjoint à l'école, qu'à l'usine électrique et à la centrale des sociétés de chaux et ciments ou ils sont envoyés à tour de rôle. Là, on les initie à la conduite, à l'entretien et à la réparation des moteurs à explosion.

C'est donc grâce à la complaisance des chefs d'ateliers de ces entreprises que les élèves peuvent prendre contact avec la réalité des difficultés dans l'action et c'est pourquoi ils ne seront nullement embarrassés lors de leur sortie de l'école si on leur confie un travail tout autre que celui scolaire auquel on pourrait croire qu'ils se sont habitués.

Une initiative heureuse que nous avons remarquée, c'est les leçons que l'on donne aux élèves de cette section pour la conduite des automobiles.

En ce qui concerne les mécaniciens de machine à vapeur destinées aux travaux publics et aux chemins de fer, les élèves classés dans cette spécialité continuent de même facon que les précédents leur apprentissage à l'atelier d'ajustage, mais les

---

[3] Mais la progression la plus marquante est, sans contredit, celle du nombre des candidats au concours d'admission qui a lieu chaque année. Nous précisons : 80 en 1925 ; 220 en 1927 et 1928. Cette progression semble indiquer, qu'étant donné les méthodes d'instruction à l'école de Hué, une orientation nouvelle de la jeunesse scolaire annamite se dessine vers les professions industrielles, jadis dédaignées.

vendredis et les samedis, ils sont initiés à l'entretien d'une petite locomotive réformée par les chemins de fer et aussi à celui de la machine à vapeur de l'école qui est de vingt cinq chevaux. Aussi ces élèves sont-ils tout désignés pour contribuer à la remise en état des rouleaux compresseurs du service des travaux publics. Le directeur de l'école les envoie également faire quelques stages à la Centrale de l'usine électrique de Hué où fonctionnent des machines à vapeur plus puissantes.

Pour les électriciens, un cours complémentaire leur est fait sur la technologie, sur les mesures et sur l'installation et la réparation des machines électriques. Ils participent, aussi, à la remise en état des accumulateurs, des dynamos et des démarreurs des voitures automobiles que le public confie à l'école qui possède un atelier de réparations lui permettant de fabriquer des accessoires courants tels que résistances, interrupteurs, inverseurs, etc. et, chaque fois que l'usine électrique a un travail intéressant, les élèves y sont conduits pour y assister.

Enfin, pour les dessinateurs-opérateurs, il leur est fait un cours de topographie comprenant, en plus des levés de plan, quelques notions sur la cubature des terrasses et aussi sur la pratique des travaux.

Les vendredis et les samedis, ils sont conduits sur le terrain où on leur apprend le dessin des plans levés et les calculs s'y rapportant. Ces élèves, à leur sortie de l'école, sont généralement embauchés par le service des travaux publics où ils arrivent à la situation de chef de chantier au bout de quatre ou cinq années.

Nous aimons à signaler la bonne entente qui existe entre l'École pratique d'industrie de Hué et les employeurs de la région qui ont su comprendre ainsi, leurs intérêts.

Et c'est heureux ! car s'il n'en était pas ainsi, si le directeur de cet établissement, par un effort soutenu de tous les instants, aidé il est vrai par tout son personnel, n'était pas arrivé à ce résultat, il ne serait guère possible de former des ouvriers qualifiés à ces diverses spécialités.

C'est pourquoi, on a pu le constater à la dernière sortie de l'école, tous les élèves ont été immédiatement placés.

Nous avons remarque que ces futurs artisans, jouissaient, pour la plupart, d'une très bonne santé ; c'est que nous avons été amenés à constater que tous les soins de l'hygiène ne leur manquaient pas et qu'ils pouvaient s'adonner à volonté à la gymnastique et aux sports. En outre une bibliothèque scientifique est mise les dimanches et jour de fête à leur disposition.

Une critique qui m'en est pas une, c'est que tous ces jeunes gens, qui ont de 15 à 19 ans, travaillent, en moyenne près de onze heures par jour. C'est trop ! Car on est en droit de s'étonner qu'on leur impose une tâche, aussi longue que lourde, pendant les grandes chaleurs. Ils n'ont, paraît-il qu'un mois de vacances. Ici, c'est peu ! et il serait plus logique de leur en donner au moins deux, pris parmi les mois les plus chauds, et, en leur accordant cette interruption normale dans leur travail, on n'arrive pas à celle dont bénéficient les jeunes gens de même âge dans les établissements scolaires où ils jouissent de trois mois de repos.

En résumé, les écoles pratiques d'industrie ne forment que de bons ouvriers.c'est déjà quelque chose, qui répondent, pour la plupart, aux besoins industriels locaux. À ce sujet, nous signalons à l'administration qu'il y aurait tout intérêt à faire des cours complémentaires pour les apprentis des métiers indigènes dont beaucoup, à notre contact, se transformeraient très utilement. Ces artistes de demain, peu privilégiés, ne peuvent suivre les cours de l'école tels les apprentis dont la fabrication des instruments agricoles, des sampans, et même parmi les apprentis pêcheurs où, bien souvent, les procédés de pêche sont défectueux, nous dirons même fréquemment préjudiciables à la conservation du poisson.

Il y a encore dans la foule des métiers indigènes : les ouvriers charpentiers en bois, les maçons employés chez les entrepreneurs ou tacherons annamites, les tailleurs, les cordonniers, etc., etc., où notre contrôle de [la] science dans le progrès s'exercerait des

plus utilement par des cours complémentaires d'apprentissage et aussi d'instruction élémentaire que l'on confierait à des praticiens indigènes, contremaîtres et maîtres ouvriers.

Actuellement, nous devons reconnaitre que l'enseignement professionnel tel qu'il est donné à Hué peut pourvoir aux nombreuses demandes qui sont adressées à l'École et les jeunes gens qui en sortent malgré leur jeune âge, 19 ans, peuvent fort bien conduire comme mécanicien, soit un groupe concasseur et entretenir trois moteurs à explosion, soit comme mécanicien électricien un petit groupe électrogène à essence de 10 chevaux et savoir encore poser des lignes électriques.

À ce sujet, malgré ces résultats appréciables, il est à remarquer que l'électricité n'est pas prévue dans le programme de l'École et c'est là une grosse lacune qu'il importe de combler, surtout avec la vulgarisation actuelle de cette science.

L'école fournit encore : des mécaniciens pouvant entretenir et réparer les rouleaux compresseurs ; des mécaniciens pour l'entretien général des machines et des transmissions pour atelier ; des tourneurs ; des ajusteurs fraiseurs ; des dessinateurs opérateurs pour les travaux publics et même, le croirait-on, des .. électriciens. C'est-à-dire qu'elle donne son plein, et ne peut davantage : procurer des ouvriers spécialisés qui suffisent, c'est entendu, à l'industrie locale en lui procurant une main-d'œuvre répondant à ses besoins.

Mais, ce que nous voudrions avoir en Annam, ce sont des écoles d'un degré d'instruction professionnelle plus élevé, permettant de former, non des ouvriers de métier spécialisés, mais des contremaîtres et des chefs d'ateliers pour toutes les industries.

Pour arriver à ce but, l'administration ne pourrait-elle envisager de choisir, chaque année, un certain nombre d'ouvriers diplômés parmi les meilleurs de la première division, les élèves serviraient d'instructeurs pendant quatre ou cinq années au bout desquelles, après examen, il leur serait délivré un diplôme de contremaître voir même de chef-d'atelier.

Et comme on ne peut guère faire un excellent contremaître sans avoir été ouvrier, on engagerait les autres à faire le tour d'Annam pendant quatre années à la suite desquelles ils pourraient revenir passer une année à l'École où, après examen également, il leur serait délivré le diplôme de contremaître.

Les capitalistes de la Métropole pourront alors envisager d'établir en Annam de puissantes organisations industrielles, avec la certitude de trouver sur place le personnel de maîtrise nécessaire à la réalisation de leurs projets qui ne tarderaient pas à faire du beau pays d'Annam le pays le plus florissant de l'Indochine.

Eug. Conti.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1931)

Départs. — Viennent de nous quitter madame et M. Abgrall, directeur de l'École pratique d'industrie, rentrant en France.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1931, p. 2, col. 5)

De retour. — Sont de retour parmi nous, depuis samedi, après un congé passé en France. M., Mme Melon et leur fils. M. Melon est de nouveau affecté à l'École pratique d'industrie.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1931, p. 2, col. 4)

École pratique d'Industrie. — M. Melon Félix, chef d'atelier de 1re cl., en service à l'École pratique d'industrie de Hué, est désigné pour remplir à titre provisoire les fonctions de directeur dudit établissement, en remplacement et pour compter du jour du départ en congé de M. Aude, professeur technique principal de 3 e classe.

M. Melon aura droit en cette qualité à l'indemnité de fonctions de quatre cents p. (budget local, chapitre 30, art. 5).

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1932, p. 2, col. 4)

Dans I'enseignement. — M. Rémy Aude, professeur technique principal de l'Enseignement professionnel en Indochine, rentrant en congé, est affecte à l'École pratique d'industrie de Hué.

---

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN INDOCHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1935)

Nous extrayons du dernier rapport officiel les renseignements qui suivent :

……

L'École pratique d'industrie de Hué (162 élèves) forme, dans une section spéciale, des contremaîtres pour la Haute Région.

……

En Annam, les cours de perfectionnement professionnels annexés à l'École pratique de Hué continuent à avoir un gros succès.

……

Des ateliers d'apprentissage provinciaux ont fonctionné …pour l'Annam dans presque toutes les écoles des chefs-lieux de province avec un outillage fabriqué à l'École pratique de Hué ; les derniers ateliers montés sont ceux de Tourane, de Binh-Dinh et de Quangtri.

---

L'ENSEIGNEMENT FRANCO-ANNAMITE EN INDOCHINE

(D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS)

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1936)

……

À l'École pratique de Hué, l'une des mieux outillées de l'Union, 287 candidats dont 142 certifiés primaires, se sont présentés pour 45 places mises au concours. La section de préapprentissage, réservée aux enfants des écoles primaires de la ville, a été fréquentée par 107 élèves, et les cours professionnels du dimanche ouverts aux ouvriers et apprentis de Hué ont groupé 150 ouvriers et apprentis.

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1936, p. 10)

Congé. — Un congé administratif de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Aude Rémy, professeur technique principal de 3e classe de l'Enseignement professionnel, directeur de l'École pratique d'industrie de Hué, pour en jouir à Vaugneray (Rhône).

---

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1938, p. 8)

Congés

Un congé administratif de sept mois est accordé à M. Félix Mélon, chef d'atelier de l'enseignement professionnel, en service à l'École pratique d'industrie de Hué, pour en jouir à Erbajolo (Corse).

---

ANNAM

Enseignement des minorités ethniques

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1938, p. 8)

7 Rhadés et 9 Djarais suivent les classes de l'École pratique d'industrie. C'est parmi eux que seront recrutés les moniteurs pour les futurs ateliers des écoles autochtones.

---

ANNAM

HUÉ

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er avril 1944, p. 739)

Article premier. — L'arrêté no 126 du 13 janvier 1944 est rapporté.

Art. 2. - La Composition du Conseil de discipline de l'École technique industrielle de Hué est fixée comme suit :

MM. Louis Abgrall, directeur de l'École, président
Gérard Tabouillot, professeur technique, membre
Félix Meton, chef de d'atelier, —
Ung-Tap, surveillant le plus ancien, —